



LE RECENSEMENT ET VOUS

QU'EST-CE QUE LE RECENSEMENT?

Au Canada, un recensement est effectué tous les cinq ans. Le Recensement de la population vise à recueillir des renseignements démographiques, sociaux et économiques auprès des ménages. Le Recensement de l'agriculture permet de recueillir des renseignements sur l'ensemble des exploitations agricoles au Canada. Ensemble, ils brossent un portrait de la population et du secteur agricole, et fournissent des renseignements de grande qualité qui aident les Canadiennes et Canadiens à prendre d'importantes décisions qui touchent leurs familles, leurs quartiers et leurs entreprises.

POURQUOI LE RECENSEMENT EST-IL IMPORTANT?

Les données du recensement sont utilisées par tous les ordres de gouvernement, les communautés et les organisations autochtones, les organismes communautaires et agricoles, les entreprises et bien d'autres pour prendre des décisions. Les renseignements que vous fournissez permettent de veiller à ce que le recensement rende fidèlement compte de l'évolution de la société canadienne.

QUI DOIT REMPLIR UN QUESTIONNAIRE?

Toutes les personnes résidant au Canada sont tenues de participer au Recensement de la population de 2026. Cela comprend les personnes ayant la citoyenneté canadienne (de naissance ou par naturalisation), les immigrants reçus, les personnes qui revendiquent le statut de réfugié (par exemple, les demandeurs d'asile), les agents du service extérieur canadien, les membres des Forces armées canadiennes en poste à l'étranger et les personnes titulaires d'un permis de travail ou d'études.

Toute personne responsable de l'exploitation d'une ferme ou d'une exploitation agricole doit remplir un questionnaire du Recensement de l'agriculture de 2026. Un questionnaire doit être rempli pour chaque ferme de recensement.

COMMENT LE RECENSEMENT EST-IL MENÉ?

Les ménages dans certaines communautés nordiques et éloignées reçoivent une lettre d'invitation au recensement en février 2026. L'ensemble des autres ménages et exploitations agricoles reçoivent leur lettre d'invitation au début du mois de mai 2026. Ces lettres fournissent des renseignements sur le recensement, ainsi que des instructions sur la manière de remplir le questionnaire.

Statistique Canada pourrait faire un suivi par téléphone ou en personne si un questionnaire rempli n'est pas reçu.

MES RENSEIGNEMENTS DEMEURERONT-ILS CONFIDENTIELS?

Statistique Canada respecte votre droit à la vie privée et accorde la plus grande importance à sa protection. Conformément à la *Loi sur la statistique*, tous les renseignements recueillis par Statistique Canada sont gardés confidentiels et utilisés à des fins statistiques seulement. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter le [Centre de confiance de Statistique Canada](#).